



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 73618

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fait que le rapport de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) qui a été publié début 2010 a évoqué une nouvelle fois le coût pour les petits partis politiques de l'obligation de faire homologuer leur compte par deux commissaires aux comptes différents. La CNCCFP suggère, qu'à l'avenir, un seul commissaire aux comptes suffise. Elle lui demande s'il serait favorable à une telle mesure.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire, qui a posé la même question que le sénateur Jean-Louis Masson, est invitée à se reporter à la réponse à la question n 12400 posée le 4 mars 2010.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73618

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2575

Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7344